

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE :—Réunion spéciale du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.—PÉDAGOGIE :—La leçon orale à l'école primaire.—Emploi du temps.—MÉTHODOLOGIE :—Leçon de grammaire.—La préposition.—PARTIE PRATIQUE : I, Devoir d'invention.—II, Dictée.—Le chat.—III, Dictée.—La langue française.—Fable expliquée et à mettre en prose.—d'élèves.—Promenade dans mon pupitre.—Poésie—L'école du village.—Annonces.

principal de l'école normale Laval : Messieurs J. B. Cloutier, N. Lacasse, professeurs à l'école normale Laval et M. J. O. Cassegrain, professeur à l'école normale Jacques-Cartier.

Lecture d'une lettre du surintendant à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et de la réponse que celui-ci a faite à cette lettre.

Le surintendant propose et il est adopté que les documents suivants soient produits pour faire partie du dossier concernant les écoles normales.

1. Mémoire de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de février 1881 ;

2, Quelques remarques sur ce Mémoire par l'abbé Verreau, du 22 février 1881.

3, Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau par Mgr de Trois-Rivières, du 16 mai 1881 ;

4. Réplique au Second Mémoire de Mgr de Trois-Rivières par l'abbé Verreau, du 12 septembre 1881 ;

5. Souvenir décennal de l'école normale Laval (1857-1867) par Messire Jean Langevin alors principal de la dite école, et maintenant évêque de St-Germain de Rimouski ;

6. Etats de services de l'école normale Jacques-Cartier par M. l'abbé Verreau—13 octobre 1884, accompagnés des suggestions qui se trouvent écrites à la main et renfermées dans le cahier des Etats de Services ;

7. Lettre du surintendant de l'Instruction

Réunion spéciale du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

(Suite et fin.)

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1884.

Présents :

Le très Rév. Cyrille Légaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec, Président :

Mgr l'évêque de Trois-Rivières,

— — Rimouski,

— — Sherbrooke,

— — Ottawa,

Honorable P. J. O. Chauveau,

— Surintendant.

Le procès-verbal des séances des 11, 15 et 16 octobre dernier, du dit comité est lu et adopté.

Lecture des réponses faites à la série des questions proposées par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski, à la séance du 14 octobre dernier, du dit sous-comité, par le Révérend M. Th. G. Rouleau, assistant prin-

publique de la province de Québec à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction)."

L'honorable M. P. J. O. Chauveau propose et il est résolu :

"Qu'après avoir entendu M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Lagacé, principal de l'école normale Laval, visité les deux départements de l'école normale Laval, et examiné les documents suivants qui lui ont été soumis, savoir :

1. Mémoire de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de février 1881 ;

2. Quelques remarques sur ce mémoire par l'abbé Verreau, du 22 février 1881 ;

3. Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau par Mgr de Trois-Rivières, du 16 mai 1881 ;

4. Réplique au second mémoire de Mgr de Trois-Rivières par l'abbé Verreau, du 12 septembre 1881.

5. Souvenir décennal de l'école normale Laval (1857-1867) par Messire Jean Langevin alors principal de la dite école normale et maintenant évêque de Rimouki ;

6. Etats de services de l'école normale Jacques-Cartier par M. l'abbé Verreau — 13 octobre 1884, accompagnés des suggestions qui se trouvent écrites à la main et renfermées dans le cahier des Etats de services.

7. Lettre du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction) ;

8. Réponses faites à la série de questions proposées par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Rimouski, par le révérend M. T. G. Rouleau MM. J. B. Cloutier, N. Lacasse, professeurs à l'école normale Laval, et J. O. Casgrain, professeur à l'école normale Jacques-Cartier.

Ce sous-comité est d'avis :

1. Qu'il ne se trouve pas en position de recommander aucune diminution considé-

rable dans les dépenses des écoles normales sans nuire à leur efficacité ;

2. Que ces écoles fournissent à l'enseignement un nombre de sujets proportionné aux besoins du pays, eu égard aux salaires peu élevés qui leur sont offerts ;

3. Que considérant les exigences de la loi, le cours suivi dans les écoles normales n'est ni trop élevé ni trop long dans les circonstances dans lesquelles se trouve cette province, au point de vue de l'Instruction publique ;

4. Qu'il est à espérer que certaines dépenses nécessitées par l'état où se trouvent les édifices destinés aux écoles normales, ou par d'autres causes, pourront cesser ou diminuer ;

5. Que les moyens provenant de toutes telles diminutions devront être employés à établir des écoles normales de filles dans le diocèse de Montréal et dans les autres diocèses, sous la direction d'institutions religieuses."

Le sous-comité s'ajourne au lendemain à neuf heures du matin.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1884.

Présents les mêmes.

Lecture des réponses faites par MM. Boudrias et Fahey, professeurs à l'école normale Jacques-Cartier, à la série de questions proposées par Mgr l'évêque de Rimouski, à la séance du 14 octobre dernier du présent sous-comité.

Sur proposition de M. le surintendant, il est résolu que ces réponses feront partie du dossier des écoles normales.

Lecture est faite du dit rapport du sous-comité des écoles normales, [qui est adopté.

Mgr l'évêque de Trois-Rivières dissident sur certains points donne les raisons écrites qui suivent :

" Je regrette de ne pouvoir concourir dans tous les paragraphes du rapport du sous-comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant les écoles normales.

L'étude attentive que j'ai faite des docu-

ments officiels, tant du gouvernement que du département de l'Instruction publique, au sujet des dépenses des écoles normales depuis leur fondation jusqu'à cette année, m'a convaincu qu'elles coûtent réellement trop cher pour le résultat qui a été obtenu.

Les témoignages qui ont été rendus en faveur de ces écoles par MM. les principaux et professeurs de Laval et de Jacques-Cartier, n'ont point changé mes convictions sur ce sujet.

Il reste établi, en effet, malgré ces témoignages, que les trois écoles normales ont dépensé, en moyenne, durant les vingt-sept années de leur existence, \$42,000 par année, ou \$14,000 par école, pour le seul soutien et fonctionnement de ces écoles.

De plus, il reste encore établi que la même dépense pour les écoles de Laval et de Jacques-Cartier pendant les années de 1881-1882-1883 a été en moyenne, par année, comme suit :

Pour Laval \$20, 303.00 avec à peu près cent élèves, et pour Jacques-Cartier \$20, -277.00 avec soixante et douze élèves, tandis que dans les premières années de ces écoles, la dépense s'élevait à peine à la moitié de ces sommes.

Sous le rapport des résultats obtenus, il reste établi qu'en 1883, vingt-six ans après la fondation des écoles normales, sur 4945 instituteurs et institutrices faisant l'école dans la province, 555 seulement étaient diplômés des écoles normales. Je ne trouve pas ce résultat satisfaisant.

Considérant que les deux écoles de Laval et de Jacques-Cartier, à leur début, coûtaient à peine la moitié ce qu'elles coûtent aujourd'hui, je suis d'avis que le gouvernement, tout en tenant compte des intérêts des particuliers en cette cause, et tout en prenant le temps convenable, pour opérer une réforme plus économique que le système actuellement suivi, en confiant l'enseignement pédagogique à des institutions déjà existantes, pourrait cependant opérer une économie assez considérable pour permettre l'essai d'un nouveau système d'écoles nor-

males, en établissant dans quelques diocèses des écoles normales de filles sous la direction de communautés religieuses.

Je suis aussi d'avis qu'il faudrait réduire le programme des écoles à l'enseignement purement pédagogique.

Quant aux paragraphes du rapport qui donnent à espérer une économie possible avant longtemps, laquelle serait employée à l'établissement d'écoles normales de filles sous la conduite de communautés religieuses dans les diocèses, j'y donne volontiers mon concours.

Signé, † L. F., évêque des Trois-Rivières.

Le rapport du sous-comité des livres qui suit est lu et adopté :

Au Comité catholique du conseil de l'Instruction publique

Le sous-comité chargé de l'examen des livres et invité à reconsidérer la question du système introduit par "les leçons de langue française des Frères des écoles chrétiennes, cours élémentaire et cours moyen" a l'honneur de faire rapport :

Qu'il recommande l'approbation de ces deux livres comme complément à l'étude de la grammaire ; car, ainsi qu'il est dit dans la préface de ces deux ouvrages : si "avantageux que soient les procédés qui y sont indiqués, ils ne sauraient jamais "suppléer à l'étude directe des principes et "des règles."

Le sous-comité maintient en outre les autres observations qu'il a faites dans son rapport précédent.

En ce qui concerne la grammaire et les exercices de Bonneau que MM. Rolland se proposent de rééditer, le sous-comité a prié Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski de faire l'examen détaillé de ces deux livres, et d'indiquer les modifications à faire pour la nouvelle édition, et cela d'ici à la réunion du comité du mois de mai prochain.

Signé, CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.,
Présiden.

Sur proposition de M. le surintendant, il est résolu : Que M. Paul de Cazes soit nommé sous-secrétaire du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

M. le surintendant est alors autorisé à payer à M. Paul de Cazes un traitement annuel de deux cent piastres à même les fonds du comité, à compter du premier de juillet dernier.

Le comité recommande les nominations du Révérend Pierre Larochelle, comme membre du bureau d'examineurs de St-Hyacinthe en remplacement du Révérend Alfred Desnoyers, décédé, et de M. Patrick Bernard Coyte, comme membre du bureau d'examineurs catholiques du comté de Pontiac, en remplacement de Edouard Henri Rouleau, ecr. M. D., qui a quitté la province.

Lecture est faite de Mémoires adressés par le Révérend M. J. F. A. Chaperon, curé de Ste-Marie de la Beauce, du Révérend M. Boucher, directeur de l'institution des sourds-muets du Mile End (Montréal), et de Sœur-Philippe de Jésus, supérieure de l'institution des sourdes muettes de Montréal en réponse à une lettre de M. le surintendant demandant leur opinion sur l'importance et l'utilité de leurs établissements respectifs, et sur les avantages ou désavantages qu'il y aurait à n'avoir que deux asiles (un pour les sourds-muets et l'autre pour les sourdes muettes), pour toute la province, conformément à la résolution adoptée à ce sujet par le comité catholique à sa dernière séance.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Brault, contenant certaines observations relativement aux visites des inspecteurs d'écoles.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Ruel, priant le comité catholique de ne pas l'obliger à résider, pour les raisons énumérées dans cette lettre, dans son district d'inspection.

Il est résolu que cette affaire sera tenue en suspens jusqu'à nouvel ordre.

Lecture d'une accusation portée par le

Révd. G. A. Sicotte contre la conduite de M. Thomas Côté, instituteur à Bassin à Aubert, îles de la Madeleine, et soumise par M. le surintendant au comité.

Il est résolu : qu'il soit procédé sur cette plainte suivant la loi.

Avant de commencer l'examen de la loi de pension de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, lecture est faite du procès verbal d'une assemblée tenue à Montréal, le 22 octobre dernier par des instituteurs catholiques et protestants, pour discuter la loi de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement, et pour examiner les amendements qui y ont été faits par le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique qui s'en est occupé.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1884

Présents les mêmes, moins :

Mgr. l'évêque de Trois-Rivières, l'évêque de Sherbrooke, le Révd. Cyrille Légaré, M. le Dr. Painchaud.

Le surintendant informe le comité qu'il a été chargé de préparer un projet de loi en amendement au ch. X V, sect. 54 et 64, des Statuts réformés du Bas-Canada, et en amendement à la 40 Vict., ch. 22, sect. 10, lequel projet de loi doit être présenté à la prochaine session de la législature.

Le comité ne fait aucune objection à cette demande.

La question des instituts des sourds-muets étant prise en considération, sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

1. "Que le comité du conseil de l'Instruction publique est d'avis que pour le présent et jusqu'à ce que ces établissements aient pris le développement désirable, il ne devrait être accordé de subvention qu'à une seule institution catholique dans la province pour l'éducation, soit des sourds-muets, soit des sourdes-muettes, aussi bien que pour celle des aveugles, soit du sexe masculin, soit du sexe féminin ;

2. "Que ce comité regrette beaucoup qu'une subvention ait été prise en partie sur

le fonds d'éducation supérieure, au lieu d'être l'objet d'un vote pour une allocation spéciale ou d'être pris exclusivement sur le fonds des écoles communes ;

3. " Que ce comité recommande respectueusement, mais instamment, au gouvernement provincial cette allocation à être accordée à ces institutions si importantes, et pour ainsi dire indispensables à l'instruction de ces deux classes d'infortunés si dignes d'intérêts."

Le rapport du sous-comité du fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire, tel que présenté à la dernière réunion du comité, est adopté avec quelques amendements.

Sur proposition de l'honorable M. P. J. O. Chauveau, il est résolu : " Que le surintendant transmette à l'honorable premier ministre le rapport du sous-comité au sujet des écoles normales, et lui exprime en même temps les remerciements de ce comité pour la communication qu'il lui a faite et pour l'intérêt qu'il prend à l'enseignement normal."

Et le comité s'ajourne au mois de mai prochain.

PÉDAGOGIE

LA LEÇON ORALE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Son but et ses avantages ; forme qui lui convient, abus auxquels elle peut donner lieu.

Jadis, à l'école primaire, du moins en ce qui est de l'enseignement, le livre était tout et le maître rien ou peu de chose. Le rôle de celui-ci se bornait à indiquer les leçons, à les faire réciter et à stimuler les mémoires rebelles ou paresseuses ; l'éducation morale et intellectuelle se faisait, si elle pouvait et comme elle pouvait

Il y a quelque dix ou quinze ans, on trouva que les leçons devaient au moins être expliquées avant d'être apprises ou après l'avoir été. C'était un progrès considérable et peut-être n'est-il pas encore partout réalisé.

Aujourd'hui on réserve cette manière de procéder aux leçons de lecture. Pour le surplus, on

exige davantage : on veut que toute leçon soit préalablement énoncée par le maître ; que celui-ci soit lui-même le grammairien, l'historien, le géographe, etc. ; en d'autres termes, que l'enseignement soit donné directement, que les leçons soient orales, et que le livre n'en soit plus qu'un libellé plus exact, et que la formule plus nette et plus rigoureuse, que le résumé rendu aussi substantiel que possible.

Ce système nous impose un labeur considérable : ce n'est pas peu de chose que de se tenir en mesure de parler d'abondance sur les matières si nombreuses de nos programmes, sans autre secours que celui de ces connaissances acquises ou de quelques notes écrites à la hâte ; de le faire pendant à peu près cinq ou six heures par jour, tout en remplissant les fonctions de préfet de discipline, souvent en dirigeant plusieurs groupes et en passant d'un auditoire à un autre, comme il arrive dans les écoles à un seul maître. Mais ce surcroît de travail a ses compensations : notre tâche s'ennoblit de toute la responsabilité nouvelle qui nous incombe ; de gardiens de nos élèves, nous devenons véritablement leurs éducateurs ; par des communications incessantes, nous faisons passer dans leurs intelligences ce qu'il y a de lumière dans notre intelligence, dans leurs âmes, ce qu'il y a de bons sentiments dans notre âme, en leur mesurant d'ailleurs les divers enseignements suivant la force que nous leur connaissons, et aussi suivant des besoins que nous seuls pouvons prévoir.

Car tel est le but élevé de la leçon orale : on s'y propose de faire l'éducation de l'esprit et du cœur, et d'approprier l'enseignement aux milieux et aux besoins, deux choses qu'on ne peut demander au livre le mieux pensé et le mieux écrit. Quel qu'il soit, le livre didactique est, on l'a dit, " un professeur muet." Il n'ajoute rien aux mots qui y ont été une fois déposés et, si ces mots sont des énigmes. Il est d'ailleurs froid et grave : il pèse à l'âme comme à la main de l'enfant ; presque toujours il l'ennuie et souvent il le décourage.

Il suffirait tout au plus si, comme le thaleb musulman, nous n'avions qu'à loger dans la mémoire de nos élèves un certain nombre de sentences et de formules. Mais notre mission est tout autre. Toujours, mais surtout au début,

nous devons considérer l'instruction non comme un moyen ; nous devons viser à la culture générale de l'homme, abstraction faite de toutes les conditions qu'il peut occuper plus tard dans la société ; telle est la doctrine que nous a laissée Pestolozzi et que Channing a reprise après lui. Les intelligences nous sont livrées à l'état rudimentaire ; nous avons à les développer ; elles se présentent à nous inertes ou simplement à l'état de puissance ; il faut que nous leur imprimions le mouvement ou que nous substituons, à une activité vagabonde et sans but, une activité rationnelle, toujours dirigée vers le vrai et vers l'utile. De même pour la volonté, la sensibilité, l'imagination, le jugement : c'est de nous que ces facultés attendent leur développement et leur direction.

Et, après avoir suscité l'idée, provoqué le sentiment, fait naître l'activité sous toutes ses formes, il faut leur donner le moyen de se traduire par des paroles, par un langage à la fois précis et correct, et c'est là, tous les maîtres en conviennent, l'une des plus grosses difficultés que rencontre l'école. Dans certaines conditions sociales et dans les grandes agglomérations, l'enfant acquiert vite des idées et se trouve, à son insu et sans efforts, pourvu d'un charmant verbiage pour les exprimer. Mais dans les familles peu aisées et dans les campagnes, partout où les relations sont restreintes, où la pensée est enfermée dans un cercle plus ou moins étroit, l'éducation première est à peu près nulle ; on ne peut guère compter que sur l'école pour la commencer et pour la pousser au degré voulu. Et quelle sera pour cela la principale, nous pourrions dire l'unique ressource des maîtres et des maîtresses ?... Les entretiens, la *leçon orale*. C'est là que, mise en contact avec une intelligence faite, la jeune intelligence se fait ; que, en commerce avec une âme honnête, la jeune âme devient honnête elle-même que guidé par un jugement sain, le jugement en voie de formation se fortifie et se fait sain à son tour ; que la volonté s'incline vers le bien, que la sensibilité et l'imagination se règlent, que le langage se crée et s'épure. Le proverbe : " Dis-moi qui tu hantes et je dirai qui tu es, " peut se changer en celui-ci : " Dis-moi avec qui tu t'es entretenu, avec qui tu as été en échange conti-

nuel d'idées et de sentiments dans ton enfance et dans ta jeunesse, et je te dirai ce que tu vaudras par l'intelligence, par le cœur et par le langage."

E. TRIDON.

—ooo—

DE L'EMPLOI DU TEMPS

On a beau nous dire que le temps est l'étoffe dont la vie est faite, nous ne nous rendons pas bien compte que quand nous perdons une heure c'est une heure de notre vie que nous gaspillons, et que nous devrions en être véritablement avare ; mais il y a malheureusement dans la vie une illusion perpétuelle : ce que nous voyons toujours devant nous, ce n'est pas le présent, c'est l'avenir.

Nous disons trop souvent : " A demain les affaires sérieuses : ce que nous ne faisons pas aujourd'hui, nous le ferons demain. " Mais demain viendra-t-il ? Demain c'est le grand ennemi d'aujourd'hui ; c'est lui qui paralyse nos forces et nous réduit à l'impuissance en favorisant chez nous l'inaction.

La première règle de toutes pour bien employer le temps, c'est de se lever de bonne heure. Il y a un vieux proverbe qui dit : " Se lever tôt donne santé, fortune et sagesse, " assurément les trois choses les plus précieuses du monde.

Comment se lever tôt donne-t-il la santé ? C'est au médecin à l'expliquer. Cependant tout le monde sait que la fraîcheur du matin inspire une énergie, une activité qu'on ne possède jamais le soir. C'est le matin que les oiseaux chantent, que la nature s'éveille ; il faut faire comme la nature, c'est la règle par excellence.

Comment se lever tôt est-il la fortune ? J'ai fait à ce sujet une grande découverte que je vais vous communiquer. Qu'est-ce que la richesse ? C'est du travail accumulé. Pour travailler il faut avoir du temps ; pour avoir du temps il faut se lever de bonne heure. Qu'est-ce qu'une journée de travail ? Ordinairement on l'évalue à dix heures, de huit heures du matin à huit heures du soir, avec deux heures pour la nourriture et le repos. Eh bien ! celui qui se lève à 7 heures a

par mois trente heures de plus et à la fin de l'année, 365 heures de plus dont il dispose, par conséquent plus d'un mois de travail utile. L'année, pour l'homme qui se lève à sept heures, à treize mois, à supposer pour celui qui se lève à huit heures qu'elle en ait douze ; mais pour celui qui se lève à six heures, elle en a quatorze ; elle en a quinze pour celui qui se lève à cinq heures. En d'autres termes, vous vivez d'autant plus longtemps que vous vous levez plus matin. La fortune va chez les gens qui se lèvent de bonne heure ; l'occasion passe en courant, il faut la prendre aux cheveux ; mais quand on est dans son lit, on ne prend rien.

Le second moyen, est de ne jamais remettre au quart d'heure qui suit ce qui est à faire à présent.

Le duc de Wellington, qui était le général en chef de l'armée d'Angleterre et qui était célèbre par son activité, poussait cela si loin, que recevant chaque matin des milliers de lettres, il répondait à chaque lettre sur la lettre même, en laissant à ses secrétaires le soin d'expédier ses réponses ; de telle sorte que cet homme avait administré l'armée anglaise avec sa correspondance à jour tous les matins.

Ne rien ajourner, c'est le secret par excellence pour qui sait le prix du temps. Quand on remet au lendemain, on ne pense pas que chaque jour et chaque heure apporte une besogne nouvelle.

On réussit ici-bas non par un effort extraordinaire, mais par un travail constant, assidu, réglé. C'est l'ordre qui amène à sa suite la fortune. Or, le premier principe de l'ordre, c'est de ne jamais avoir rien d'arriéré ; l'ordre, c'est l'économie du temps ; une maison où il n'y a pas d'ordre est une maison destinée à périr. De même que dans une maison bien tenue la bonne ménagère ne laisse jamais rien trainer, de même dans vos études, il ne faut jamais rien laisser en arrière.

Un troisième moyen est de ne jamais faire qu'une chose à la fois ; cela est très important, il y a une foule de gens qui pensent à une foule de choses à la fois : ceux-là se créent des embarras dont il ne peuvent plus sortir. L'homme véritablement distingué, c'est celui qui peut concentrer toute son attention sur une chose et oublier

tout le reste ; la concentration, c'est la grande force de l'esprit humain. Tous les grands généraux, les grands savants, les grands hommes d'Etat, qui ont paru dans le monde, ont été des hommes qui ne savaient en faire qu'une chose à la fois.

Un autre conseil, c'est d'être, autant que possible de bonne humeur. La mauvaise humeur fait perdre du temps. On ne change pas les choses ; elle ne s'inquiètent point de nous. Quand on est en face d'une besogne qui déplaît, il faut l'attaquer franchement et y mettre de la bonne humeur. Avec de la bonne humeur on vient à bout des choses les plus difficiles et on n'empoisonne pas la vie, qui a bien assez de douleurs inévitables pour qu'on ne s'en crée pas d'imaginaires. Les esprits chagrins sont presque toujours envieux et impuissants. Les hommes d'action, les vrais maîtres de l'heure présente, n'ont pas de temps à perdre ; ils prennent résolument leur parti et ne s'attardent pas à pleurer.

En résumé, se lever matin, ne jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même, ne faire qu'une chose à la fois, et être de bonne humeur, telles sont les règles principales à suivre. Il est entendu qu'il faut que ce que l'on fait soit utile.....

ED. LABOULAYE.

— o —

METHODOLOGIE

LEÇON DE GRAMMAIRE

La préposition

M. — Dans notre dernière leçon, mes enfants, nous avons étudié l'adverbe : vous avez appris, de plus, ce qu'on entend par mots invariables. Mais avant d'aller plus loin, je vais vous dicter quelques phrases que vous tâcherez de compléter vous mêmes.

Prenez vos ardoises et écrivez (Le maître dicte et les élèves écrivent) :

Je donne un livre—mon frère.—J'écris une lettre—mon ami.—Tu demeures—Québec.—Il étudie — s'instruire. — Vous viendrez—moi—la ville.

M.—Trouvez-vous qu'il manque quelque chose aux petites phrases que je viens de vous dicter ?

E.—Oui, monsieur, il manque à chacune d'elles un petit mot sans lequel il est presque impossible d'en comprendre le sens.

M.—Ecrivez les mêmes phrases et mettez ces petits mots qui manquent, en les soulignant.

(Les élèves écrivent de la manière suivante) :

Je donne un livre à mon frère.—J'écris une lettre à mon ami.—Tu demeures à Québec.—Il étudie pour s'instruire.—Vous viendrez avec moi à la ville.

M.—Très bien, mes amis ! votre bon sens vous a fait trouver ces petits mots qui donnent de la clarté à la phrase, et que j'avais omis avec intention. On appelle ces mots prépositions, ce qui veut dire : placé devant ; en effet, la proposition se place avant le mot complément. Ecrivez sur le tableau la définition suivante :

La proposition est un mot invariable qui sert à unir un mot à son complément.

Les prépositions sont très souvent employées dans la langue française : les plus employées sont à, de, pour, par, sans.

Voici la liste des principales prépositions :

A	Devant	Parmi
Après	En	Pendant
Avant	Entre	Pour
Avec	Envers	Près
Chez	Hormis	Sans
Contre	Hors	Selon
Dans	Malgré	Sous
De	Moyennant	Sur
Depuis	Nonobstant	Vers
Derrière	Outre	Voici
Dès	Par	Voilà

Lorsqu'un autre mot est joint à une préposition, il forme une locution prépositive *auprès de, près de, etc.*

La même préposition peut avoir des sens bien différents selon la phrase où elle est employée. Dans *machine à coudre*, à signifie pour ; dans *ce livre est à moi*, à marque la

possession. L'usage et la réflexion vous apprendront à faire cette distinction.

Pour votre prochain devoir, vous écrirez l'exercice dans nos *Devoirs grammaticaux*, page 60, No. 120, vous soulignerez toutes les prépositions qui s'y trouvent et vous complèterez les mots inachevés.

—ooo—

PARTIE PRATIQUE

I

DEVOIR D'INVENTION

L'élève mettra au féminin le devoir suivant en lui donnant pour titre : *Les trois sœurs*.

LES TROIS FRÈRES

Un jour le petit Louis, à peine âgé de quatre ans, se promenait le long d'un ruisseau, avec ses trois frères plus âgés que lui. Il fit un faux pas et tomba dans l'eau qui était profonde et rapide. Son frère aîné se mit à crier au secours, et tomba sur ses genoux de frayeur. Le deuxième courut à la maison pour appeler son père. Mais le troisième, Auguste, qui n'avait que sept ans, se précipita dans l'eau et en retira son petit frère sain et sauf.

Lequel de ces trois frères a montré du courage et de la présence d'esprit ?

MODELE

Un jour la petite Louise, à peine âgée de quatre ans, etc.

EXERCICE GRAMMATICALE

Faire écrire tous les noms du morceau ci-dessus, les singuliers à gauche, les pluriels à droite ; faire indiquer le genre par *m.* ou *f.*

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
Jour, <i>m.</i>	Ans, <i>m.</i>
Ruisseau, <i>m.</i>	Frères, <i>m.</i>
Pas, <i>m.</i>	Genoux, <i>m.</i>
Frère, <i>m.</i>	Ans, <i>m.</i>
Secours, <i>m.</i>	Frères, <i>m.</i>
Maison, <i>f.</i>	
Père, <i>m.</i>	
Eau, <i>f.</i>	
Frère, <i>m.</i>	
Courage, <i>m.</i>	
Esprit, <i>m.</i>	

II
DICTÉE

LE CHAT

Le chat est l'ami de la maison et non l'ami du maître. Cependant on le conserve au foyer à cause des services qu'il rend. Sans lui les rats et les souris auraient bientôt détruit nos provisions. Mais il leur fait une guerre sans merci, et en arrête la multiplication. Malgré son apparence bénigne, il est fait pour la bataille. Des dents pointues, des griffes crochues et acérées : telles sont les armes dont Dieu l'a pourvu. Sa présence est surtout nécessaire dans les fermes et dans tous les bâtiments où l'on accumule les grains et la paille.

Cet animal est voleur, sournois et malfaisant. Il mange avec beaucoup plus d'avidité les mets qu'il dérobe que ceux qu'on lui donne. Lorsqu'on le flatte, il retire les griffes, fait patte de volours et marque sa satisfaction en faisant *ron, ron*. S'il peut s'introduire furtivement dans une chambre à coucher ou dans un salon, il en profite pour gâter les lits, les tapis et les rideaux. Il est toujours dangereux de laisser un jeune enfant seul avec un chat, car au moment où l'on ne s'y attend le moins, il peut se jeter sur lui, le mordre ou l'égratigner.

EXPLICATIONS

L'ami de la maison, etc. : il s'attache à la maison où il vit, dont il fait sa demeure, et non aux personnes.— *Au foyer* : dans la maison. C'est la partie la plus intime de la maison, celle devant laquelle, par exemple, on se réunit, pour causer, pour se chauffer en compagnie, que l'on prend pour désigner la maison même : les chats, d'ailleurs, affectionnent particulièrement le foyer. De *foyer* rapprocher *feu* ; c'est l'endroit où l'on fait du feu.— *Sans merci* : sans pitié ; le mot *merci* voulait dire anciennement grâce, faveur ; de ce sens on a passé à celui du sentiment qui fait faire grâce, faire faveur, épargner. — *En arrête la multiplication* : empêchent qu'ils ne se multiplient.— *Bénigne* : de *bénin*, bon, doux (*bene*, en latin, *bien*).— *Acérées* : à proprement

parler, rendues tranchantes par l'acier : d'où, en général, affilés, aiguës.— *Bâtiment* : ce qui est bâti.— *Accumule* (*ac* pour *ad* et *cumul-e*) : *accumuler*, c'est entasser, mettre les objets les uns sur les autres ; du latin *cumulus*, amas, dont nous avons fait *comble*.— *Mets* : pourquoi s au singulier ? *Dérobe* : synonymes de ce mot.— *Faire patte de volours* : Expliquer cette expression au figuré.

—000—

III
DICTÉE

LA LANGUE FRANÇAISE

Je vais te dire encore une dernière gloire de ton pays : c'est sa *langue*. Elle est harmonieuse, elle est douce à l'oreille, elle se prête tour à tour à exprimer les sentiments les plus *fiers* ou les *nuances* les plus fines de l'esprit et du cœur. Depuis la *causerie* la plus simple jusqu'à la poésie la plus haute, jusqu'à la passion la plus ardente, elle *sait* tout dire : elle a la grâce et la majesté. Mais elle possède encore une qualité supérieure à toutes celles-là. Elle est claire, nette et précise : il n'en est pas où la pensée se montre plus à *jour* et où l'on *voit* mieux ce que vaut une idée. Elle est l'ennemi de l'*emphase*, de la *déclanation* ; elle est impitoyable pour toutes les *équivoques*. Quand on écrit dans d'autres langues, on peut quelquefois se contenter d'être compris des autres, s'ils en viennent à *bout* : quand on écrit en français, il faut d'abord se comprendre soi-même.

C'est pour cela que la langue française est par excellence la langue de la science ; c'est pour cela qu'elle a été choisie dans les divers pays de l'Europe comme la langue *internationale*, la langue de la diplomatie, la langue dans laquelle on rédige les traités : parce qu'elle est de toutes la plus *lumineuse*, celle où l'on dit mieux ce que l'on veut dire, où il est le plus difficile aux malhonnêtes gens de tromper les autres.

CH. BIGOT.

EXERCICES ÉCRITS

Quelles sont les irrégularités des verbes *savoir*, *aller* : signaler pour ce dernier les formes dans lesquelles le radical lui-même disparaît. Quels sont les homonymes de *elle*, *vaut*, *celle* ? — Donner le sens des préfixes *inter* (entre), *in* (dedans), *ex* (dehors) ; quelques mots qu'ils commencent (*international*, *injecter*, *expatrier*). — Quels sont les divers adverbes, les locutions prépositives qui peuvent remplacer *où* adverbe ? — Construire pour chacun des mots suivants, souvent pris comme synonymes, une phrase précisant le sens : *entretien* — *conversation* — *savoureux* — *succulent*, *doux* — *incertain* — *irrésolu*, *audacieux* — *effronté* — *hardi*.

De l'Instruction primaire.

LE SINGE ET LE CHAT

Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat, Commensaux d'un logis, avaient un commun maître. D'animaux malfaisants c'était un très bon plat : Ils n'y craignaient tous deux aucun, quel qu'il pût être. Trouvait-on quelque chose au logis de gâté, L'on ne s'en prenait point aux gens du voisinage : Bertrand dérobaît tout ; Raton, de son côté, Était moins attentif aux souris qu'au fromage. Un jour, au coin du feu, nos deux maîtres fripons Regardaient rôtir des marrons. Les escroquer était une très-bonne affaire : Nos galants y voyaient double profit à faire : Leur bien premièrement, et puis le mal d'autrui. Bertrand dit à Raton : Frère, il faut aujourd'hui Que tu fasses un coup de maître : Tire-moi ces marrons. Si Dieu m'avait fait naître Propre à tirer marrons du feu, Certes, marrons verraient beau jeu. Aussitôt fait que dit : Raton avec sa patte, D'une manière délicate, Ecarte un peu la cendre et retire les doigts, Puis les reporte à plusieurs fois ; Tire un marron, puis deux, et puis trois en escroque : Et cependant Bertrand les croque. Une servante vient : adieu mes gens. Raton N'était pas content, ce dit-on. Aussi ne le sont pas la plupart de ces princes Qui, flattés d'un pareil emploi, Vont s'échauffer en des provinces Pour le profit de quelque roi.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

M.—Qu'est-ce qu'un singe ?

E.—C'est un animal quadrumane se rapprochant beaucoup de l'homme par sa conformation générale et son organisation interne,

M.—Que veut dire quadrumane ?

E.—Ce mot s'emploie pour désigner un certain ordre de mammifères qui ont le pouce opposable aux pieds de derrière et à ceux de devant.

M.—Que veut dire le mot commensaux ?

E.—Ce mot désigne ceux qui mangent à la même table, qui habitent la même maison.

M.—Que signifient ces deux vers :

D'animaux malfaisants c'était un très bon plat : Ils ne craignaient tous deux aucun, quel qu'il pût être.

E.—Ces vers veulent dire qu'ils étaient aussi coquins l'un que l'autre, et qu'ils ne craignaient pas que personne pût les surpasser ou fait d'escroquerie.

M.—Qu'est-ce qu'un marron ?

E.—C'est une grosse châtaigne ; le fruit du marronnier.

M.—Que firent nos deux compères à l'égard des marrons ?

E.—Le chat les tira du feu et le singe les mangea.

M.—Quel rôle a joué le singe dans cette fable ?

E.—Il a joué le rôle d'un voleur égoïste. Il a conseillé le vol en employant le mot frère pour mieux décider le chat à servir ses descins, et à su profiter seul du larcin.

LA MEME FABLE EN PROSE

Bertrand et Raton, l'un singe, l'autre chat, vivaient ensemble en bons amis dans la maison d'un riche bourgeois. C'étaient deux fieffés coquins. Il aurait été fort difficile de dire lequel des deux était le plus rusé et le plus habile à jouer de mauvais tours. Un double but les portait à mal faire : l'intérêt d'abord, puis le désir de faire tort aux autres. Leur mauvaise réputation était si bien connue que, si l'on trouvait à la maison quelque chose de gâté, si quelque objet disparaissait, on ne soupçonnait point les gens du voisinage. Tout le monde savait que

Bertrand était un frippon consommé ; quant à Raton, il guettait plutôt l'armoire que les souris ou les rats.

Un jour qu'ils étaient à causer près de lâtre, ils virent rôtir des maïrons. L'un et l'autre ne cessaient de regarder avec convoitise ce mets appétissant. Fagotin, le plus gourmand, en aurait fait volontiers un excellent repas, mais la difficulté était de les prendre sans se brûler les griffes. Profitant de l'absence de la servante, il dit à son compagnon : " Frère, je connais tes talents et ton habileté en tout, il faut que tu fasses aujourd'hui un coup de maître, mais vite, dépêche-toi tandis que personne ne nous voit : tire-moi ces marrons du feu." Mitis ne se le fit pas dire deux fois. Il écarte un peu la cendre avec sa patte, puis la retire, et recommence la même opération jusqu'à ce que les marrons furent tous découverts. Alors, avec une certaine délicatesse, il tire un marron, puis deux, et puis trois, et à mesure, Bertrand les avale. Tout à coup la servante arrive et le festin finit là. Chacun de nos deux escrocs se sauve de son mieux. Le singe en fut quitte pour la peur, mais le pauvre Raton, qui n'avait pas même goûté à la friandise, fut moins heureux, car la ménagère, indignée du larcin, lui caressa les côtes à plusieurs reprises avec un bon gourdin.

Ceux qui ne vivent que de ruses doivent s'attendre à rencontrer des gens plus rusés qu'eux, qui les exploiteront sans pitié.

— o — o — o —

DEVOIR D'ÉLÈVES

Chère amie,

Hier, j'étais impitoyablement tourmentée par mon esprit toujours avide de nouveau ; c'était une promenade qu'il lui fallait ; j'avais beau lui dire qu'il n'est pas aisé de se promener au couvent, que je l'avais assez satisfait pendant mes vacances, et que maintenant, il devait rester en place pour m'aider dans mes études. Rien ne pouvait l'apaiser, et j'entendais toujours la même voix. Moi, qui aime le voyage préférablement à tout autre amusement, surtout les voyages qui offrent peu d'inconvénients et exigent peu de frais. J'avais bien de la peine à résister à la

tentation. Je luttai depuis longtemps contre tous mon imagination, lorsque soudain je me rappelai ce fameux voyage de Xavier de Maître autour de sa chambre : " Ne puis-je point voyager de cette manière ? " m'écriai-je, toute joyeuse. Je n'ai pas de chambre, c'est vrai, mais ma salle d'étude renferme bien des choses qui m'intéressent, et, encore mieux, j'ai un pupitre que j'aime plus que toute autre chose dans cette salle. Voilà mon plan arrêté ; puisque une promenade en plein air m'est interdite, je vais voyager autour de mon pupitre.

D'abord, à l'entrée, je rencontre ma grammairie, avec laquelle j'étais toujours en guerre, parce qu'elle se donne trop d'autorité sur les autres sciences, qu'il faut toujours lui obéir, et céder à un livre ; c'était une idée à laquelle je ne pouvais condescendre. Aujourd'hui, je suis revenue de cette erreur, et je sens que la grammaire est la plus utile des sciences ; Boileau le dit formellement :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus
[divin
Est toujours quoiqu'il fasse, un méchant
[écrivain.

En laissant ce personnage, je rencontrai mon histoire de France. César m'apparut, et me foudroya d'un regard que je compris. J'aimerais mieux, s'emblait-il me dire, être le premier dans un pupitre, que le second dans Rome. Je l'admire, César, mais ton ambition me fait presque peur, et je ne me croirais pas plus en sûreté avec toi et ta fortune, que ne l'était autrefois sur sa frêle barque, le pauvre pêcheur de l'Épire. Une Jeanne-d'Arc m'apparut ensuite, avec tout le courage d'un guerrier ; une Blanche de Castille, enfin une foule de têtes illustres qu'il me serait impossible d'énumérer.

Au fond de mon pupitre, je vis une ardoise, sur laquelle reposait mon arithmétique ; la négligence dont ces deux objets faisaient preuve, ne plaidait pas en ma faveur, et s'ils avaient pu parler ! Oh ! je suis bien contente que les livres n'aient pas de langue ! j'aurais eu bien honte ; certainement ils m'auraient adressé des reproches.

J'allais terminer mon voyage, lorsque je m'entendis appeler; je me retournai, et vis un charmant petit volume; c'était mon journal. Je causai longtemps avec cet ami, puisqu'il est, en ton absence, le confident de toutes mes pensées, et le dépositaire de tous mes secrets.

J'ai vu quelque part que: "L'espérance est un emprunt fait au bonheur;" pour moi, le comble du bonheur serait de vivre auprès de toi, et ma plus chère espérance est de te revoir bientôt.

ELODIE

— 000 —
L'ÉCOLE DE VILLAGE

Au jardin, sur les feuilles vertes,
Le soleil peint ses vifs décors,
Et, par les fenêtres ouvertes,
L'air tiède arrive du dehors.

Ici, tout près, dans le bocage,
La voix criarde des pinsons
Vient mêler son bruyant ramage
Au sourd murmure des leçons.

Assis dans la salle, immobiles
Sur leurs bancs durs et sans appuis,
Les pauvres écoliers, dociles,
Penchent leurs regards allanguis.

Les uns épellent le mystère
Étrange de leur A. B. C.,
D'autres rêvent sur la grammaire
Qu'ils bredouillent d'un ton lassé.

Tous ont la figure pensive
Et sérieuse des chercheurs;
Cependant, qu'une mouche arrive,
Leurs yeux s'allument de lueurs.

Malgré l'attrait du syllabaire
Et les substantifs séduisants,
La mouche a suffi pour distraire
Ces graves têtes de dix ans.

On s'entre-regarde, on s'agite,
On parle. Le maître, qui lit,
Frappe avec sa règle. De suite,
Le silence se rétablit.

Les petits reprennent l'ouvrage
Sous l'heure trop lente à courir;
Ils attendent, oiseau en cage,
Qu'on leur permette de sortir.

NAPOLEON LEGENDEE.

Québec.

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

La méthode rationnelle de lecture est destinée aux commençants. Elle forme dix tableaux en tête desquels se trouvent des instructions pour le maître. L'usage de ces tableaux offre de grands avantages pédagogiques, surtout pour une classe nombreuse. Voici le moyen de s'en servir.

Les élèves réunis en groupe devant un tableau tiennent en mains le *Premier livre des enfants*, calqué sur cette méthode. Le maître leur donne les explications nécessaires et indique avec la baguette les éléments des mots de la leçon. Les élèves lisent ensuite ces mêmes mots dans leur livre, et chaque fois qu'ils échouent, il les ramène aux éléments sur le tableau.

Les tableaux sont imprimés en gros caractères afin que les élèves puissent les voir d'assez loin.

Chaque école devrait être munie de cette excellente série.

EN VENTE CHEZ

M. I. P. DERY, libraire,

RUE ST. PIERRE, NO. 40.

PRIX DE LA SÉRIE, \$1.00.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

REVUE PAR J. B. CLOUTIER

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

OU LE

PREMIER LIVRE DES ENFANTS

PAR LE MÊME

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.